

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2017

N° 2017 - 09

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix-sept, le 04 avril à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation : 27 mars 2017		

Présents : MMES BAREGES et BOURDONCLE, MM. ALAZARD, BESIERS, BERTELLI, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT et WEILL

Absents excusés : MM.ALBUGUES, BEQ, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE, MOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Environnement)
M. GAILLARD (Pairie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Fonctionnement du Syndicat – Cession de matériel roulant.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Départemental des Déchets a attribué le marché public de renouvellement des 4 remorques à la Société TROUILLET. Cette consultation comprenait également la reprise de 2 remorques au prix unitaire net de 4 000 €.

En conséquence, deux autres remorques identiques (3 essieux avec vérin de levage) acquises en 2005 ont été remplacées dans le cadre de ce marché.

Des propositions d'achat sont parvenues au Syndicat.

Le Président propose de procéder aux cessions suivantes :

☞ 1 Remorque SAMRO 3 essieux (Immatriculation DA 936 ZM)

Acquéreur : Transports ANDRIEU
82230 MONCLAR-DE-QUERCY

Montant : 5 000 € net

☞ 1 Remorque SAMRO 3 essieux (Immatriculation DA 915 ZM)

Acquéreur : Ets Michel WEILL SAS
82290 MONTBETON

Montant : 5 000 € net



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver ces propositions,
- de céder les remorques aux acquéreurs et aux montants proposés :

Acquéreur : Transports ANDRIEU
82230 MONCLAR-DE-QUERCY

Montant : 5 000 € net

Acquéreur : Ets Michel WEILL SAS
82290 MONTBETON

Montant : 5 000 € net

- d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à ces cessions.

Fait et délibéré le 04 avril 2017

Le Président,

Michel WEILL

